

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT

DU

**CALVADOS**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal: 9  
en exercice: 9

Qui ont pris part à la délibération: 7

Pour : 7

Contre : 0

de la commune de NORON LA POTERIE

Séance du 15 décembre 2025

**2025 - 016**

Date de la convocation :  
10.12.2025

Date d'affichage :  
10.12.2025

L'an deux mil-vingt cinq, le 15 décembre 20h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle de la mairie sous la présidence de Monsieur SCELLES François, maire.

Présents: Mme Elisabeth Levillain, Florence Fages  
Mrs Romain Desaint-Denis, François Kolakowski, Frédéric Lebastard,  
Guillaume Pastre

Excusé : Mr Glenn OSSEMONT

Absent : M. Maxime Lamour

M. François Kolakowski a été nommé secrétaire de séance.

**Objet de la délibération : Signature du bail précaire relatif à l'ancienne école et prise en charge des honoraires par la commune**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'ancienne école communale, situé 42 route des Potiers est actuellement inoccupée.

Afin de permettre son occupation temporaire, il est proposé de conclure un bail précaire avec Mr BARBE Eddy moyennant un loyer mensuel de 600 euros.

Il est précisé que ce bail est conclu à titre précaire et révocable, conformément aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques.

Il est proposé que le règlement des honoraires auprès de l'étude notariale 803 soit pris en charge par la commune

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :**

- De contacter l'étude notariale 803 pour la rédaction du bail précaire.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer un bail précaire concernant l'ancienne école communale.
- De préciser que l'ensemble des honoraires sera pris en charge par la commune.

**ADOPTÉ à :** 0 voix contre 7 voix pour 0 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre.  
A Noron-la-Poterie, le 15 décembre 2025

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en sous-préfecture le 19.12.25  
et publication ou notification du 19.12.25

Le Maire, Mr SCELLES François

